

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 73-85/SG/FP portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1972, et promotion, au titre de l'année 1972, du personnel des cadres territoriaux.

n° 73-85/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
12 janvier 1973

Numéro JO  
n° 2 du 25/01/1973

Date du numéro  
25 janvier 1973

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1972, pour compter des dates ci-après indiquées, les fonctionnaires du corps territorial du Service de la Santé publique dont les noms suivent : A. —Cadre des infirmiers Pour infirmiers de 1er classe, 1er échelon : Mohamed Abdourahman Abaneh, pour compter du 1er janvier 1972 (Santé) ; ancienneté épuisée ; Houmed Hassan Hamadou, pour compter du 3 avril 1972 (Santé) ; Omar Dabar Fod, pour compter du 1er avril 1972 (Santé). B. —Cadre des agents sanitaires Pour agent sanitaire de 1er classe, 1er échelon : Mohamed Ali Kamil, pour compter du 1er janvier 1972 (Service d'Hygiène). C. — Cadre des agents d'exploitation qualifiés (service général) Pour agent d'exploitation qualifié de classe exceptionnelle : Ali Ahmed Ibrahim, pour compter du 1er janvier 1972 (Santé). Pour agent d'exploitation qualifié principal, 1er échelon : Hassan Bogore Hoche, pour compter du 1er juillet 1972 (Santé). Pour agents d'exploitation qualifiés de 1er classe, 1er échelon : Idriss Moussa Gasle, pour compter du 1er juillet 1972 (Santé) : Mohamed Ibrahim, pour compter du 1er juillet 1972 (Santé) : Moussa Kassim Moussa, pour compter du 1er octobre 1972 (Santé). D. —Cadre des agents d'hospitalisation Pour agent d'hospitalisation de classe exceptionnelle: Ahmed Mohamed I Ali, pour compter du 1er janvier 1972 (Santé). Pour agents d'hospitalisation principaux, 1er échelon: Beder Omar Robleh, pour compter du 11 janvier 1972 (Santé). Elmi Ahmed Omar, pour compter du 1er janvier 1972 (Santé). Youssouf Mohamed Ibrahim, pour compter du 1er janvier 1972 (Santé). Mme Aïcha Guelleh Omar, pour compter du 1er janvier 1972 (Santé). Mme Polycarpe Marie-Cécile, pour compter du 1er avril (Santé). Mme Aïcha Iftine Ali, pour compter du 1er janvier 1972 (Santé). E. —Cadre des agents d'exploitation Pour agents d'exploitation de classe exceptionnelle: Aden Ali Omar, pour compter du 1er janvier 1972 (Santé) : ancienneté et R.S.M. épuisés ; Osman Omar God, pour compter du 1er janvier 1972 (Santé). Pour agents d'exploitation principaux, 1er échelon: Ali Hassan Houmed, pour compter du 1er janvier 1972 (Santé). Mal Ainan Souldan, pour compter du 1er janvier 1972 (Santé). Djama Farah Doukoure, pour compter du 1er janvier 1972 (Haut-Commissariat).

#### Art. 2

— Sont promus, pour compter des dates et selon les modalités ci-après désignées, les fonctionnaires des cadres territoriaux du corps du Service de la Santé publique dont les noms suivent :